



DEMANDE D'ADHÉSION

Veillez remplir et imprimer le formulaire ci-dessous pour pouvoir adhérer à l'Association Arménienne d'Aide Sociale¹. Pour que votre demande soit présentée au Conseil d'Administration pour validation de votre adhésion, votre bulletin doit être accompagné d'un chèque correspondant au montant de votre cotisation annuelle ou de votre don², ainsi que d'une copie de votre carte d'identité.

Madame / Monsieur³ Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : Rue : _____ Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone fixe / portable : _____ / _____ Courriel : _____@_____

Né (e) à _____ le ___/___/___ Profession/Occupation : _____

Après avoir pris connaissance des règles régissant l'AAAS, je souhaite adhérer à l'Association Arménienne d'Aide Sociale en tant que : adhérent /bienfaiteur⁴

Fait à _____ Date : le ___/___/___ Signature _____

CADRE RESERVÉ AU CONSEIL

AVIS : FAVORABLE / DÉFAVORABLE

Décision prise le _____

Signature :

Signifié (e) le _____

RÈGLES QUI RÉGISSENT L'A.A.A.S.

Association à but non lucratif créée en 1890 et reconnue d'utilité publique par décret du 8 juin 1956, l'Association Arménienne d'Aide Sociale (anciennement Société de Bienfaisance des Arméniens de Paris) a été toujours présente lors des événements majeurs qui ont fait l'histoire des arméniens en France.

Indépendante de toute tendance politique ou confessionnelle et se fondant sur des valeurs de solidarité et d'entraide, l'Association Arménienne d'Aide Sociale a pour objectif de favoriser le progrès social et d'apporter sa contribution pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

¹ Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

² Votre cotisation et vos dons donnent droit à une réduction fiscale de 66% (dans la limite de 20% du revenu imposable). En cas d'avis défavorable, vous serez notifié(e) et votre chèque vous sera retourné à l'adresse figurant sur ce formulaire.

³ Rayer la mention inutile

⁴ Rayer la mention inutile



L'AAAS appartient au secteur privé non lucratif. Son activité principale consiste dans la gestion de son groupe d'EHPAD. Elle dispose également d'un pôle projets destiné à la mise en œuvre de ses missions qui sont les suivantes :

- Apporter une aide sociale
- Étudier et mettre en œuvre des solutions d'assistance et d'accompagnement en matière sanitaire, sociale et médico-sociale
- Œuvrer au développement durable et solidaire
- Renforcer la coopération en matière de mobilité avec les intervenants dans le domaine socio-économique en France, au sein de l'Union Européenne et à l'international
- Renforcer les capacités des partenaires intervenant dans le domaine socio-économique et culturel.

L'importance de ses actions est liée aux dons que reçoit l'Association et qui sont déductibles des revenus imposables.

La cotisation minimum est de :

- 20 € pour les étudiants et les retraités.
- 40 € pour les membres adhérents.
- 1000 € pour les membres bienfaiteurs (membre à vie).

La qualité de membre se perd par :

- démission.
- non-paiement de cotisation.
- radiation pour motif grave.

La modification éventuelle du montant de la cotisation est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.